

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Conventions liant le département des Bouches-du-Rhône et les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale pour la réalisation des contrats d'engagement réciproque en faveur des bénéficiaires du RSA (BRSA).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les conventions avec 27 centres communaux d'action sociale (CCAS) pour la réalisation de contrats d'engagement réciproque (CER) et de contrats d'orientation pour les bénéficiaires du RSA sont arrivées à échéance le 30 avril 2018.

La convention avec le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du Pays de Martigues pour le même objet est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Compte tenu de l'internalisation de l'orientation des nouveaux entrants dans le RSA au sein des services du département en 2018, les CCAS et CIAS ne sont plus habilités à réaliser des contrats d'orientation.

En conséquence, il est proposé de renouveler la convention pour la réalisation des CER avec 28 CCAS du département à compter du 1^{er} mai 2018 pour un an renouvelable deux fois par tacite reconduction et avec le CIAS du Pays de Martigues à compter du 1^{er} janvier 2018 pour un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Ce rapport concerne le financement des 28 CCAS et du CIAS du Pays de Martigues selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL